



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 27/02/2020 s'est réuni le jeudi 5 mars 2020, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier,

Adjoints

Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah (à partir du point n° 4), Monsieur Mohammed Hadbi (à partir du point n° 4), Monsieur Mohamed Mokeddem (à partir du point n° 2), Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 2), Madame Eliana Valente, Madame Ségolène Durand, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamilia Smaali Paille, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Monsieur Mourad Salah (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mohammed Hadbi (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mohamed Mokeddem (point n° 1), Madame Valérie Vernin (point n° 1), Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Madame Josette Chabane, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek

SECRETARE :

Madame Catherine Stentelaire

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Catherine Stentelaire en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Ville de Melun au trophée "Zéro Phyt'Eau" organisé par le Département de Seine et Marne et décidé de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics, que ce soit en régie ou en prestation, selon le critère du règlement du Trophée.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2020.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat à conclure entre la Ville de Melun et l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région de Melun (ASSADRM) pour le service de handisitting et approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €.
- ✓ Pris acte des résultats provisoires de clôture du Budget de la Ville pour l'exercice 2019, décidé d'affecter le résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit 5 872 038,34 € au financement de la section d'investissement dans le Budget Primitif 2020 et précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2019.
- ✓ Pris acte du résultat de clôture du Budget annexe Eau et intégré ces résultats au Budget Principal 2020 :
 - En fonctionnement - "résultats de fonctionnement reportés" : 337 895.99 €
 - En investissement - "solde d'exécution de la section d'investissment" : 425 969.21 €Précisé que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2019.
- ✓ Voté le Budget Primitif 2020 du Budget Principal équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :
 - Investissement : 33 482 343.57 €
 - Fonctionnement : 71 222 978.00 €
 - Total : 105 705 321.57 €
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2020.
- ✓ Fixé, pour l'année 2020, les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :
 - Taxe d'habitation : 23.86 %
 - Foncier bâti : 27.30 %
 - Foncier non bâti : 47.70 %


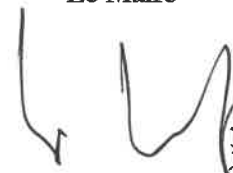
2

- ✓ Décidé l'inscription d'une provision pour risques et charges à hauteur de 150 000 € sur le compte 6815 du Budget Primitif 2020.
- ✓ Approuvé les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2020 éligibles à DSIL :
 - Mise en accessibilité et isolation thermique du Gymnase Duvauchelle
 - Création de 4 classes et 2 sanitaires dans l'ancien gymnase et salle de danse de l'école Pasteur
 Autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de la DSIL 2020 pour un montant total de 671 947.83 €.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'élargissement des horaires d'ouverture des médiathèques de la ville de Melun (3ème tranche) à hauteur maximale de 80 %, soit 161 161.35 €.
- ✓ Approuvé la vente d'une Licence IV pour un montant de 10 000 €.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association « Cercle des nageurs de Melun Val de Seine ».
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association "Football Club de Melun".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association "USM Aviron".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association "USM Basket-ball".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "USM Fédéral".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "USM Gymnastique".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Rugby Melun Combs-Senart 77".
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "USM Tennis".
- ✓ Validé et adopté les dénominations des équipements publics de l'Ecoquartier :
 - Groupe Scolaire Denis Mukwege
 - Crèche Les Colibris.

- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "Les Bambins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le multi accueil "les Bouts d'Chou".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage Territorial de l'offre d'accueil petite enfance » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "Les Pitchouns".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Enfance-Jeunesse » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel